



## **COMMUNE D'ITTEVILLE**

# **DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PROJET D'ENTREE DE VILLE SUD-EST**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE  
PIECES ADMINISTRATIVES**



Commune d'Itteville (Esbonne)  
Conseil Municipal - Séance du 15 mars 2018



## Délibération n°2

### **PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME.**

#### **Monsieur le Maire expose :**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-54 et suivants, et R 153-15 et suivants ;

Vu la délibération en date du 07 décembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, révisé le 09 juillet 2010, modifié le 30 mars 2012, le 07 juillet 2016 et révision prescrite le 17 octobre 2016

Considérant que cette procédure est utilisée lorsque le PLU nécessite une mise en compatibilité avec un projet public ou privé présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, conformément à l'article R 153-15 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R 153-13 du code de l'urbanisme, un examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU sera organisé.

Considérant qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU auquel sera joint, le compte rendu de la réunion d'examen conjoint

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet pourra être amendé pour tenir compte des avis des P.P.A., des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, et sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

### **DELIBERE**

**Article 1** : engage une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue d'ajuster les dispositions réglementaires concernant le futur projet se trouvant en entrée de Ville Sud-Est, dans la continuité de la zone agglomérée, bordé par la RD449.

**Article 2** : informe que conformément à l'article L 153-59 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et d'affichage.

Fait et délibéré les : jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 19 mars 2018  
Publication et notification du 19 mars 2018



Le Maire,  
Alexandre SPADA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, 56 Avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles-dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification »

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES  
CANTON DE MENNECY  
COMMUNE D'ITTEVILLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2018  
à 19h00.**

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal, convoqué le 8 mars 2018 se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SPADA, Maire de la commune.

**Présents**

M. Alexandre SPADA  
Mme Christèle DEVERGNE  
M. Hervé LARRIVE  
M. Nicolas GAUCHET  
M. Bertrand WOJTYNIAK  
Mme Marie-Paule DESMOULINS  
Mme Anne-Marie ROUFFANEAU  
M. Joël PRECY  
M. Thierry DARPHIN  
M. José CERQUEIRA DA COSTA  
M. Christian DEBONS  
Mme Françoise GUILLARD (à partir de 19h30)  
M. Jean-Paul MALHOMME  
Mme Sylvie PASSE  
M. Jérôme DE GABRIELLI DE GUBBIO  
M. Gérard LAMBERT  
Mme Sabrina LESNE

**Absents excusés**

M. Pascal VALENTIN donne pouvoir à M. Alexandre SPADA  
Mme Lucine GAROIS donne pouvoir à M. Nicolas GAUCHET  
M. Miodrag GLUVACEVIC donne pouvoir à Mme Christèle DEVERGNE  
Mme Corinne COLOMBIES donne pouvoir à M. Gérard LAMBERT  
M. François PAROLINI donne pouvoir à M. Jean-Paul MALHOMME  
Mme Antonella SCIATTELLA donne pouvoir à M. Bertrand WOJTYNIAK  
Mme Sandrine LINISE donne pouvoir à M. Hervé LARRIVE  
Mme Françoise GUILLARD donne pouvoir à M. DEBONS (jusqu'à 19h30)  
Mme Cacilda FERREIRA  
Mme Rose-Maria PEREIRA

**Absents non excusés**

M. Jean-Charles COINTOT  
Mme Corinne COINTOT  
M. Rémy POLYCARPE

*A été désigné Secrétaire de séance : M. Hervé LARRIVE*



## COMMUNE D'ITTEVILLE



**ARRETE N°URBA-2018-11-40**

**Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la Déclaration de Projet portant sur l'ajustement des dispositions réglementaires concernant le futur projet d'entrée de Ville Sud-Est, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

**Le Maire de la Commune d'ITTEVILLE,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 et suivants et R.153-15 et suivants,  
VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1, et R.123-1 et suivants,  
VU le Plan Local d'Urbanisme d'Itteville, approuvé le 7 décembre 2006, révisé le 9 juillet 2010 et modifié le 30 mars 2012 et le 07 juillet 2016  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018, engageant une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'ajuster les dispositions réglementaires concernant le futur projet se trouvant en entrée de Ville Sud-Est, dans la continuité de la zone agglomérée, bordé par la RD449,  
VU le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, qui s'est déroulée le 24 mai 2018,  
VU les avis des personnes publiques associées,  
VU la décision en date du 14 mai 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Serge CRINE en qualité de commissaire enquêteur,  
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

### ARRETE

#### Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'ajustement des dispositions réglementaires concernant le futur projet d'entrée de Ville Sud-Est, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête publique se déroulera pour une durée de trente-deux jours (32), du vendredi 7 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclus.

#### Article 2 :

Monsieur Serge CRINE, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

#### Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en Mairie d'Itteville pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 7 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019, aux jours et heures d'ouverture, les lundis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30, les mardis et vendredis de 9h00 à 12h30 et les samedis de 8h30 à 12h00, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique.

Le public pourra également adresser ses observations pendant toute la durée de l'enquête par écrit par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante : Mairie d'Itteville – Monsieur le commissaire enquêteur – 103 rue de Saint-Germain 91760 ITTEVILLE. Les courriers correspondants devront parvenir en Mairie au plus tard le lundi 7 janvier 2019, afin d'être annexés au registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dématérialisé sur le site Internet de la mairie d'Itteville : [www.itteville.fr](http://www.itteville.fr)

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en Mairie d'Itteville pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-itteville.fr](mailto:urbanisme@mairie-itteville.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les courriels correspondants devront être transmis au plus tard le lundi 7 décembre 2019, afin d'être annexés au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'Itteville.

Toute information relative à ce dossier peut être sollicitée auprès du service de l'Urbanisme de la Mairie d'Itteville aux jours et heures d'ouverture précités.

#### **Article 4 :**

Monsieur Serge CRINE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie d'Itteville, aux jours et heures suivants :

- Vendredi 7 décembre 2018 de 9h00 à 12h30,
- Samedi 15 décembre 2018 de 8h30 à 12h00,
- Lundi 7 janvier 2019 de 15h00 à 17h30.



#### **Article 5 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché en Mairie d'Itteville, sur les panneaux administratifs de la commune ainsi que sur le site concerné par le projet.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site Internet de la Mairie d'Itteville.

#### **Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera transmis à Monsieur le commissaire enquêteur et clos par lui.

#### **Article 7 :**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire d'Itteville l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément copie de son rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

#### **Article 8 :**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie d'Itteville et sur le site Internet [www.itteville.fr](http://www.itteville.fr), pendant une durée d'un an.

**Article 9 :**

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal d'Itteville délibèrera sur l'adoption de la Déclaration de Projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, au vu des résultats de l'enquête et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

**Article 10 :**

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Sous-Préfète d'Etampes et à Monsieur Serge CRINE, commissaire enquêteur.

Fait à Itteville, le 8 novembre 2018

Le Maire  
**A. Spada.**  
Alexandre SPADA



**NOTA: Délai et voies de recours**

*L'intéressé qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut un rejet implicite).*



# Commune d'Itteville

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 8 novembre 2018, Monsieur le Maire d'Itteville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'ajustement des dispositions règlementaires concernant le futur projet d'entrée de Ville Sud-Est, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 7 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclus, soit 32 jours.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public en Mairie d'Itteville – 103 rue de Saint-Germain 91760 ITTEVILLE pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30
- Mardi et vendredi : de 9h à 12h30
- Samedi : de 8h30 à 12h00

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site Internet de la Mairie d'Itteville : [www.itteville.fr](http://www.itteville.fr)

Monsieur Serge CRINE, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, a été nommé commissaire enquêteur. Il assurera trois permanences en Mairie d'Itteville afin de recevoir toute personne intéressée aux dates suivantes :

- Vendredi 7 décembre 2018, de 9h00 à 12h00,
- Samedi 15 décembre 2018, de 8h30 à 12h00,
- Lundi 7 janvier 2019, de 15h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations pourront être demandées au service Urbanisme de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture précités.

Les observations du public pourront soit :

- Etre consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en Mairie d'Itteville.
- Etre adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie d'Itteville. Les courriers correspondants devront parvenir au plus tard le lundi 7 janvier 2019 afin d'être annexés au registre d'enquête.
- Etre adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-itteville.fr](mailto:urbanisme@mairie-itteville.fr). Les courriels correspondants devront être transmis au plus tard le lundi 7 janvier 2019 afin d'être annexés au registre d'enquête.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique sur demande à la Mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an.

Le Conseil Municipal d'Itteville délibèrera sur le projet de Déclaration de Projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, au vu des résultats de l'enquête et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.